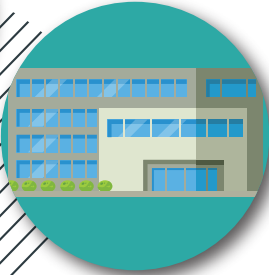




Les entreprises soutiennent le développement :

des formations



de l'insertion



de l'orientation

Qu'est-ce que l'EPNAK ?

L'EPNAK est un établissement public national spécialisé dans les secteurs du handicap et de la protection de l'enfance. Il dispose de 75 unités et plateformes réparties un peu partout en France Hexagonale et en Guyane et accompagne plus de 5 300 personnes dans une logique inclusive. Pour en savoir plus sur l'EPNAK : www.epnak.org

Qu'est-ce que la Taxe d'apprentissage ?

Cette contribution est calculée en pourcentage de la masse salariale des entreprises et a pour objectif de favoriser le rapprochement formation/emploi. Elle est le seul lien financier à la discrétion des entreprises qui leur permet d'aider nos unités pour le développement de nos formations professionnelles.



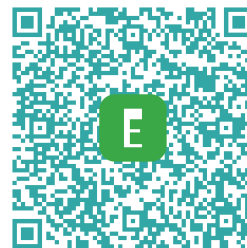
Carte de France des unités habilitées à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage



EPNAK•ESRP
METZ



EPNAK•ESRP
ROUBAIX



Aider nos établissements à développer les compétences de demain



VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE AUX UNITÉS DE L'EPNAK



www.taxe-apprentissage.epnak.org

taxeapprentissage@epnak.org



Pourquoi flécher/affecter votre taxe d'apprentissage à l'EPNAK ?

- Faire d'une obligation fiscale un engagement inclusif ;
- Investir dans la formation de vos futurs collaborateurs ;
- Valoriser votre marque employeur par une responsabilité sociétale forte.

Les Établissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP), les IME Pro et les ESAT de l'EPNAK sont soumis à des obligations de transparence et de qualité de la formation. C'est la garantie que les fonds versés sont utilisés de manière efficiente et en adéquation avec les besoins des entreprises pour l'acquisition de compétences des personnes en situation de handicap.


Ces unités de l'EPNAK sont habilitées à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage pour financer des formations et des investissements innovants. Les personnes accueillies dans les établissements de l'EPNAK peuvent ainsi bénéficier d'une formation adaptée à leur handicap ou à leur situation. Elle leur permettra de développer des compétences et des qualifications professionnelles, d'acquérir une autonomie dans leur vie professionnelle et d'être vos futurs collaborateurs.



EPNAK

Comment verser son solde de la taxe d'apprentissage à l'EPNAK ?

Depuis 2023, le mode de collecte et d'attribution du solde de la Taxe d'Apprentissage a changé ! ENTREPRISES, c'est via la plateforme SOLTéA, développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), que vous pourrez affecter directement votre solde de la taxe d'apprentissage 2024 à l'un des établissements habilités de l'EPNAK



En soutenant financièrement l'EPNAK, vous contribuez à l'inclusion et à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, les aidez à se former et à se réinsérer dans le monde du travail ! Vous renforcez l'image sociale de votre entreprise en favorisant la diversité et l'inclusion dans le monde professionnel de vos salariés de demain !
Donnez du sens à votre taxe d'apprentissage : choisissez l'EPNAK et encouragez les talents !

LES DATES CLÉS 2025



Ouverture de la campagne



27
mai

Ouverture
du portail aux
employeurs



25
oct

Fin
des campagnes
de répartition

